# Annual Report
# 1988–1989
# Rapport Annuel

90-07076/

March, 1990

**Honourable Lincoln Alexander**
**Lieutenant-Governor of Ontario**

The Ministry of Financial Institutions is pleased to submit its annual report of operations for the fiscal year 1988-89.

Mars 1990

**L'honorable Lincoln Alexander**
**Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des institutions financièrs pour l'exercise 1988-1989.

Murray J Elston

**Murray Elston**
**Minister/Le ministre**

# Table of contents


| | |
|---|---|
| **Minister's Message** | 2 |
| **Deputy Minister's Message** | 3 |
| **Finance and Administration Division** | 4 |
| Investigations Branch | 5 |
| Communications Branch | 6 |
| **Legal Services Branch** | 7 |
| **Policy and Planning Branch** | 8 |
| **Deposit Institutions Division** | 10 |
| Loan and Trust Corporations Branch | 11 |
| Mortgage Brokers Section | 12 |
| Credit Unions and Co-operatives Branch | 12 |
| **Insurance Division** | 14 |
| Motor Vehicle Accident Claims Fund | 16 |
| Facility Association | 17 |
| Ontario Share and Deposit Insurance Corporation | 17 |
| Registered Insurance Brokers of Ontario | 17 |
| **Agencies, Boards and Commissions** | 19 |
| Ontario Automobile Insurance Board | 19 |
| Ontario Securities Commission | 20 |
| Pension Commission of Ontario | 22 |
| **Financial Statements** | 26 |
| **Organization of the Ministry** | 28, 29 |
| **Legislation Administered** | 30 |


# Table des matières


| | |
|---|---|
| **Message du ministre** | 2 |
| **Message du sous-ministre** | 3 |
| **Direction des finances et de l'administration** | 4 |
| Direction des enquêtes | 5 |
| Direction des communications | 6 |
| **Direction des services juridiques** | 7 |
| **Direction des politiques et de la planification** | 8 |
| **Division des établissements de dépôt** | 10 |
| Direction des compagnies de prêt et de fiducie | 11 |
| Section des courtiers en hypothèques | 12 |
| Direction des caisses populaires et des coopératives | 12 |
| **Division des assurances** | 14 |
| Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles | 16 |
| Association des assureurs | 17 |
| Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts | 17 |
| Registered Insurance Brokers of Ontario | 17 |
| **Organismes et Commissions** | 19 |
| Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario | 19 |
| Commission des valeurs mobilières de l'Ontario | 20 |
| Commission des régimes de retraite de l'Ontario | 22 |
| **États financiers** | 26 |
| **Organigramme du ministère** | 28, 29 |
| **Lois appliquées** | 30 |

# Minister's message

Public consultation has played a key role this year as the Ministry of Financial Institutions continues to enhance the regulatory environment for financial institutions and services under provincial jurisdiction. In keeping with our desire to consult those directly affected by proposed changes, the ministry frequently sought public comment.

For example, we released a consultation document setting out proposals for private pension reform. Public input was also a major concern when we asked the Ontario Automobile Insurance Board to hold hearings on alternative systems of auto insurance.

The ministry's Insurance Division continued to rely heavily on consultation with industry. With industry's help, the division is developing a statistical reporting plan for commercial casualty insurance business written in Ontario. A review of the qualifications and regulations pertaining to Ontario's life insurance agents also continues.

Consultation plays a key role, as well, in the successful development of interprovincial and international agreements regarding financial institutions.

This year, meetings of provincial financial services ministers resulted in an interprovincial information-sharing agreement. The Ontario Securities Commission developed joint agreements and ventures with fellow regulators in Canada and abroad. An important agreement under discussion at year-end with the U.S. Securities and Exchange Commission could facilitate trading with the United States.

I want to thank the many groups who have contributed to the ministry's accomplishments this year. I would also like to express my appreciation to the hard-working staff of our ministry, boards and commissions.

# Message du ministre

La consultation populaire a joué un rôle clé cette année, le ministère des Institutions financières visant à améliorer la réglementation du secteur des institutions et des services financiers qui sont du ressort provincial. Fidèle à notre désir de consulter ceux qui sont directement touchés par les changements envisagés, le ministère s'est enquis des points de vue du public.

Un document de consultation qui expose les propositions en vue de la réforme des régimes de retraite privés, constitue un excellent exemple des nos efforts. Nous avions également à coeur d'obtenir l'avis du public lorsque nous avons demandé à la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario de tenir des audiences sur des systèmes de rechange relatif à l'assurance-automobile.

La Division des assurances du ministère repose largement sur les consultations menées auprès du secteur de l'assurance. La Division a entrepris avec l'industrie de l'assurance un plan de déclaration statistique portant sur l'assurance accidents des entreprises souscrites en Ontario. Également la révision des règlements régissant la profession d'agent d'assurance-vie en Ontario et des compétences requises pour l'exercice de cette profession, se poursuit.

La consultation joue aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration d'ententes interprovinciales et internationales touchant les institutions financières.

Cette année, des rencontres des ministres provinciaux responsables des services financiers ont obtenu une entente interprovinciale sur les échanges d'information.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a mis au point des ententes et des projets conjoints avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger. Une entente importante qui, en fin d'année, continue de faire l'objet de discussions avec la United States Securities and Exchange Commission pourrait faciliter entre nous la négociation des valeurs.

Je désire remercier les nombreux groupes qui ont contribué aux réalisations du ministère cette année. Je tiens également à souligner les efforts déployés par les employés de notre ministère, et de ses commissions.

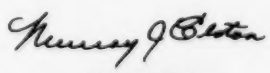

**Murray Elston**

# Deputy Minister's message

Less than five years ago, futurists predicted that change would become the way of life. They could have been talking about financial institutions — a traditionally unchanging industry which, in recent times, has experienced revolutionary change.

It seems doubtful that the current effervescence will turn flat. On the contrary, I believe change will follow change. Our challenge is to help the public and Ontario's financial institutions thrive on these changes.

A major element of this challenge is maintaining the delicate balance between private goals and public need. That accomplishment is evident in recent changes to Ontario's securities regulations and in our new *Loan and Trust Corporations Act, 1987*.

Nonetheless, we must be vigilant to ensure market changes don't outstrip regulatory capacity. To that end, even in this first year of application for the new loan and trust legislation, ministry staff continues to consult on improvements. As well, the pension consultation document released this year discusses amendments to the *Pension Benefits Act, 1987*.

The Ontario Securities Commission continued reviewing several aspects of the *Securities Act*. A similar review of insurance legislation is planned by the Insurance Division, in consultation with several interested parties. Since its inception three years ago, the ministry has made great strides in re-regulating financial institutions to enable all participants to compete in both the domestic and international arenas of finance. Still, in this world of constant change, regulators must stay on top of the latest financial practices; identify new risks as they emerge; and take suitable, timely action.

I am confident the staff of the ministry and its related offices will continue to demonstrate the professionalism required to meet those challenges.

# Message du sous-ministre

Il y a moins de cinq ans, les futurologues prédisaient que le changement allait devenir un mode de vie. Peut-être songeaient-ils aux institutions financières, une industrie jusqu'ici immuable mais qui, de date récente, a connu des transformations radicales.

Il est peu probable que le dynamisme actuels soit suivi d'un cycle d'inertie. Je crois, au contraire, que les changements actuels feront place à d'autres changements. Notre défi consiste à aider le public et les institutions financières de l'Ontario à prospérer dans le contexte de ces changements.

L'un des éléments essentiels de ce défi est de maintenir un équilibre entre les objectifs des particuliers et les besoins de la collectivité. Les réformes apportées à la réglementation des valeurs mobilières de l'Ontario et la nouvelle *Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie* sont des réalisations.

Il n'en reste pas moins que nous devons rester sur nos gardes afin de nous assurer que les changements du marché ne devancent pas nos possibilités de réglementation. Dans ce but, même au cours de la première année d'application de la nouvelle loi régissant les compagnies de prêt et de fiducie, des employés du ministère continuent leurs consultations afin de l'améliorer. De même, un document de consultation publié cette année renferme des études sur des révisions possibles à la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario poursuit son examen poussé de certains aspects de la Loi sur les valeurs mobilières. La Division de l'assurance envisage un examen semblable de la législation régissant l'assurance ceci en collaboration avec l'industrie. Depuis sa création il y a trois ans, le ministère a progressé à pas de géant dans de nouvelle réglementation visant à permettre à tous les participants de concurrencer dans l'arène de la finance, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Dans ce monde en évolution constante, les législateurs doivent rester à l'avant-garde des pratiques financières les plus récentes; ils doivent reconnaître les dangers qui surgissent; et ils doivent agir au bon moment et de la bonne façon.

J'ose croire que le personnel du ministère et des organismes qui y sont rattachés continuera à faire preuve de toute la compétence nécessaire pour relever ces défis.

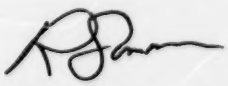

**Robert Simpson**

# Finance and Administration Division

## *Supporting the efficient and effective operation of the ministry*

MFI's Finance and Administration Division provides important support in a number of areas to ensure the efficient and effective operation of the ministry. Administration, financial management, information systems, human resources and communications functions all come within the division's mandate. The division also provides investigative support to the ministry's Insurance and Deposit Institutions divisions and the Pension Commission of Ontario.

In areas where MFI's support services are shared with the Ministry of Consumer and Commercial Relations, the Finance and Administration Division serves as the strategic communications link between the ministries. For example, the division co-ordinates MFI's information systems and is supported by MCCR's Information Technology Division.

MFI is responsible for the development of information systems and the strategic co-ordination of information technology. The division's goal is to bring the ministry's technology up to date with the sophisticated standards of the financial services industry.

During the year, the ministry's Revenue Review Project team completed an analysis of ministry services and recommended fundamental changes to the existing fee structure to achieve and maintain full cost recovery. Early in 1989, the project recommendations were accepted and the ministry is now moving to implement them.

The year also saw the division formally take over the planning and budgeting processes, which had previously been performed by the Ministry of Consumer and Commercial Relations. As a result, MFI has been able to respond more effectively to corporate financial pressures.

The ministry is integrating the government's human resources initiatives in such areas as employment equity and strategies for renewal, as well as carrying

# Division des finances et de l'administration

## *Contribue au fonctionnement efficient et efficace du ministère*

La Division des finances et de l'administration du ministère des Institutions financières fournit sous divers aspects un apport important au fonctionnement efficient et efficace du ministère. Son mandat englobe les fonctions relatives à l'administration, à la gestion financière, aux systèmes d'information, aux ressources humaines et aux communications. La Division fournit également des services d'enquête aux divisions des assurances et des établissements de dépôt du ministère ainsi qu'à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

Dans les domaines où le ministère des Institutions financières partage les services de soutien avec le ministère de la Consommation et du Commerce, la Division des finances et de l'administration sert de lien stratégique entre les deux ministères. Ainsi, elle coordonne les systèmes d'information du ministère des Institutions financières et reçoit pour ce faire le soutien de la Division de la technologie de l'information du ministère de la Consommation et du Commerce.

Le ministère des Institutions financières est responsable de l'élaboration de systèmes d'information et de la coordination stratégique de la technologie de l'information. L'objectif de la Division est de hisser la technologie du ministère au niveau de perfectionnement qui prévaut dans l'industrie des services financiers.

Au cours de l'année, l'équipe travaillant au projet d'analyse des recettes a terminé son étude des services du ministère et recommandé que des changements fondamentaux soient apportés à la structure de droits actuelle afin que le ministère puisse recouvrer intégralement ses coûts. Au début de 1989, ces recommandations ont été acceptées et le ministère en est maintenant aux étapes finales de la mise en application.

C'est également au cours de l'année que la Division a pris charge officiellement du processus de planification et d'établissement du budget, qui était auparavant la responsabilité du ministère de la Consommation et du Commerce. En conséquence, le ministère des Institutions financières a pu réagir plus efficacement aux pressions financières internes.

Le ministère fait siennes les initiatives gouvernementales relatives aux ressources humaines, notamment dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et dans celui des stratégies de

out the implementation of a comprehensive performance-management appraisal program. A human resources strategic review is under way to identify issues within the ministry and recommend courses of action to prepare the ministry for the 1990s.

### Investigations Branch

Investigative services are provided to several areas of the ministry through the offices of MFI's Investigations Branch. On a regular basis, branch representatives conduct background inquiries of companies and persons applying for licences. When the need arises, investigations are also conducted into alleged violations of ministry acts and the Criminal Code of Canada. Branch investigators may suggest remedial action, corrective procedures or prosecution.

Essential to the successful operation of the branch is the exchange of information of mutual interest with other law enforcement agencies and regulatory bodies on a local, national and international basis. The branch has established agreements with the Ontario Provincial Police, with whom it works very closely, and the Royal Canadian Mounted Police, to access criminal records information. Branch members also take part in lectures at police colleges across Canada to help ensure the ministry's mandate is clearly identified to other enforcement agencies.

On the international front, the branch is a founding member of the two-year-old International Association of Insurance Fraud Agencies. Dedicated to the reduction of insurance fraud across international borders, the association offers excellent opportunities for the exchange of views on investigative techniques and pertinent information.

renouvellement; il procède également à la mise en oeuvre d'un programme d'évaluation du rendement conçu pour ses besoins. En outre, un examen stratégique des ressources humaines au sein du ministère est déjà en cours afin de repérer les problèmes et de recommander les mesures à prendre pour les régler.

### Direction des enquêtes

Les bureaux de la Direction des enquêtes offrent des services d'enquête à plusieurs secteurs du ministère. Les représentants de la Direction font régulièrement des enquêtes sur les antécédents des compagnies et des particuliers qui demandent un permis. Au besoin, on fait des enquêtes lorsqu'il semble y avoir eu infraction aux lois dont l'application relève du ministère ou au *Code criminel* du Canada. Les enquêteurs peuvent proposer des mesures correctives ou des poursuites.

Afin que la Direction puisse fonctionner efficacement, il est essentiel qu'elle échange des renseignements d'intérêt commun avec d'autres agences chargées de faire respecter la loi et d'autres organismes de réglementation, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale. Elle a donc conclu des ententes avec la Police provinciale de l'Ontario, avec qui elle travaille en très étroite collaboration, et avec la Gendarmerie royale du Canada afin d'avoir accès à certains dossiers dans le cas d'enquêtes particulières. Les employés de la Direction prennent également part à des conférences dans les collèges de police au Canada afin de s'assurer que le mandat du ministère est clairement compris par les autres organismes chargés de faire respecter la loi.

Sur la scène internationale, la Direction est un membre fondateur de l'International Association of Insurance Fraud Agencies qui compte deux ans d'existence. Parce qu'elle s'emploie à supprimer la fraude dans le domaine de l'assurance d'un pays à un autre, l'association offre d'excellentes occasions d'échanges de vues sur les techniques d'enquête et sur d'autres sujets s'y rattachant.

| **Notes of Interest:** | **'88-'89** | **'87-'88** |
|---|---|---|
| Investigations conducted: | 334 | 223 |
| Investigations related to licence applications: | 9,172 | 7,447 |

| **Quelques données intéressantes** | **'88-'89** | **'87-'88** |
|---|---|---|
| Enquêtes menées | 334 | 223 |
| Enquêtes concernant des demandes de permis | 9 172 | 7 447 |

**Executive Co-ordinator:**
Dan Rivet

**Director of Investigations:**
Philip Yakubovich

**Coordonnateur principal**
Dan Rivet

**Directeur des enquêtes**
Philip Yakubovich

## Communications Services

The skills and advice of the Communications Services Branch are shared by MFI and the Ministry of Consumer and Commercial Relations. Responsible for establishing communications policy for the ministries, the branch also advises on related problems and provides communications support to the respective ministers and deputy ministers.

The branch mandate is to promote public awareness of the two ministries. This is achieved through the production and distribution of information material, ministries' reports, annual reports and other publications. As well, the branch issues news releases and serves as an information source for media inquiries.

The branch also provides a bilingual public inquiry service throughout the province, and operates a storefront consumer information centre in Toronto which distributes ministry reports and publications.

**Director:**
Ab Campion

## Freedom of Information and Protection of Privacy Office

The office provides advice and support, enabling this ministry and the Ministry of Consumer and Commercial Relations to meet requirements under the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*.

In its first year of operation, the office processed 105 requests for access to information relating to the ministry. Appeal decisions are published periodically and are available from the Freedom of Information and Protection of Privacy Office.

**Co-ordinator:**
Mike Cash

## Services des communications

Le ministère des Institutions financières partage avec le ministère de la Consommation et du Commerce les compétences et les conseils de la Direction des services des communications. Chargée d'établir les politiques relatives aux communications des ministères, la Direction fournit également des conseils sur les problèmes se rattachant à ces questions et un soutien en matière de communications aux ministres et sous-ministres en titre.

Le mandat de la Direction est de sensibiliser le public à l'existence des deux ministères. Dans ce but, elle procède à la production et à la diffusion de matériel d'information, des rapports des ministères, des rapports annuels et d'autres publications. En outre, elle publie des communiqués de presse et constitue une source de renseignements pour les médias.

La Direction offre aussi un service bilingue de renseignements dans toute la province et fait fonctionner à Toronto un centre auxiliaire de renseignements aux consommateurs où elle distribue les rapports et les publications du ministère.

**Directeur**
Ab Campion

## Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée

Le Bureau fournit conseils et soutien afin que les ministères des Institutions financières et de la Consommation et du Commerce soient en mesure de respecter les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Au cours de sa première année d'existence, le Bureau a traité 105 demandes d'accès à des renseignements ayant trait au ministère. Les jugements rendus en appel sont publiés à intervalles réguliers et on peut les obtenir au Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

**Coordonnateur**
Mike Cash

# Legal Services Branch

## *The central source for legal support*

Working in consultation with the various divisions and branches of the client ministry, the Legal Services Branch provides a central resource for legal advice and opinions on ministry business. Branch lawyers also conduct prosecutions, appear at administrative hearings and monitor litigation. As well, the branch liaises with other ministries on legal issues and provides input and support to various government committees. Another major responsibility for branch lawyers is the preparation of legislation, regulations and orders-in-council for presentation to the legislature.

New or amending regulations were passed this year under the:

- *Credit Unions and Caisses Populaires Act,*
- *Guarantee Companies Securities Act,*
- *Insurance Act,*
- *Loan and Trust Corporations Act, 1987,*
- *Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988,*
- *Pension Benefits Act, 1987,* and
- *Securities Act.*

**Director:**
Marie Rounding

# Direction des services juridiques

## *Représente le centre d'où rayonnent les services juridiques*

Travaillant en consultation avec les diverses divisions et directions du ministère, la Direction des services juridiques centralise les ressources en matière de conseils juridiques sur les activités du ministère. Les avocats de la Direction entreprennent des poursuites, témoignent à des audiences administratives et suivent de près le déroulement des litiges. De plus, la Direction se tient en rapport avec d'autres ministères sur des questions juridiques et fournit son apport et son soutien à divers comités gouvernementaux. Une autre importante responsabilité des avocats de la Direction est la préparation des textes de lois, des règlements et des décrets qui doivent être soumis à l'Assemblée législative.

On a adopté de nouveaux règlements ou apporté des modifications aux règlements existants pris en application des lois suivantes :

- *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*
- *Loi sur les compagnies de cautionnement*
- *Loi sur les assurances*
- *Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie*
- *Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario*
- *Loi de 1987 sur les régimes de retraite*
- *Loi sur les valeurs mobilières*

**Directrice**
Marie Rounding

# Policy and Planning Branch

## *The central resource for ministry policy development and co-ordination*

Providing a central resource to develop and co-ordinate ministry policy initiatives, the Policy and Planning Branch prepares submissions and strategic options for the deputy minister and the ministry's senior management. The branch also participates in consultation on government-wide initiatives and provides advisory support to the operational branches of the ministry on policy proposals and strategies. Responses to policies developed by other government ministries are also co-ordinated by the branch. Providing educational seminars to the ministry staff on the policy process and key financial institutions issues is also a branch function.

Ongoing responsibilities of the branch include the monitoring and review of current issues within the financial services sector and legislative and administrative reforms in other jurisdictions.

One of the major projects this fiscal year was a review of the recommendations of the *Friedland Task Force on Inflation Protection for Employment Pension Plans*. A consultation document and draft legislation, *Building on Reform: Choices for Tomorrow's Pensions*, outlining the government's proposals in the area of private pension reform, was prepared. As part of the consultation process, branch staff served as a resource for public inquiries and provided information on the government's pension proposals. It co-ordinated the review of and response to more than 200 submissions made to the government on pension policy.

Another key project was a review of the recommendations of Justice Coulter Osborne in his *Report of Inquiry into Motor Vehicle Accident Compensation in Ontario*. Branch staff also assisted in developing policy options related to automobile insurance, to be reviewed by the Ontario Automobile Insurance Board during its hearings.

Other responsibilities this year included:

- assisting in the development of an interprovincial information-sharing agreement among financial institutions regulators;

# Direction des politiques et de la planification

## *Centralise l'élaboration et la coordination des politiques du ministère*

La Direction des politiques et de la planification, noyau central pour l'élaboration et la coordination des activités ayant trait aux politiques du ministère, prépare des mémoires et des options stratégiques pour le sous-ministre et les hauts fonctionnaires du ministère. Elle prend également part aux consultations sur les initiatives à l'échelle du gouvernement et conseille les directions d'intervention du ministère en matière de politiques envisagées et de stratégies. Les réactions aux politiques élaborées par d'autres ministères sont également coordonnées par la Direction. En outre, celle-ci est chargée d'organiser pour le personnel du ministère des séances de formation sur le processus d'élaboration des politiques et sur les questions clés dans le domaine des institutions financières.

Les autres responsabilités que la Direction assume sur une base continue comprennent la surveillance et l'étude des questions à l'ordre du jour dans le secteur des services financiers ainsi que les réformes législatives et administratives entreprises dans d'autres territoires.

L'un des travaux les plus importants de l'exercice a été l'examen des recommandations du Groupe d'étude Friedland sur la protection des régimes de retraite des salariés contre l'inflation. On a préparé Perspectives des régimes de retraite : La réforme se poursuit, à la fois document de consultation et projet de législation, énonçant les propositions du gouvernement en matière de réforme des régimes de retraite privés. Dans le cadre du processus de consultation, le personnel de la Direction a collaboré aux enquêtes publiques et fourni des renseignements sur les propositions du gouvernement en matière de régimes de retraite. Ces employés ont également coordonné l'étude de plus de 200 mémoires présentés au gouvernement sur la question.

Un autre projet clé a été l'examen des recommandations du juge Coulter Osborne dans son *Rapport de l'enquête sur l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles en Ontario*. Le personnel de la Direction a également apporté sa contribution à l'élaboration de différentes politiques ayant trait à l'assurance-automobile qui seront étudiées par la Commission de l'assurance-automobile lors de ses audiences.

Au cours de l'année, la Direction a également accompli les tâches suivantes : elle a fourni des données en vue de modifications à apporter aux régimes de retraite du secteur public; elle a

- providing input into changes to public-sector pensions; and
- providing input into the development of policies related to the regulation of life insurance agents.

aidé à l'élaboration d'une entente interprovinciale pour l'échange de renseignements entre les législateurs des institutions financières; et enfin, elle a contribué à l'élaboration des politiques ayant trait à la réglementation des agents d'assurance-vie.

**Director:**
Colleen Parrish

**Directrice**
Colleen Parrish

# Deposit Institutions Division

## *Safeguarding deposits, public confidence and trust*

The Deposit Institutions Division regulates loan and trust corporations, mortgage brokers, credit unions and caisses populaires. It also incorporates co-operative institutions.

The division's mandate is to regulate deposit institutions in Ontario in a professional, efficient, timely and consistent manner, so that deposits, public confidence and trust are safeguarded. At the same time, the division recognizes and reacts to the fact that deposit institutions must compete in an ever-changing financial services marketplace.

Five strategic goals, developed to guide the division's focus of activity, are:

- to ensure deposits are employed by deposit-taking institutions in the manner stipulated by statute, so that deposits are safe, and to promote public confidence;
- to regulate deposit-taking institutions to ensure the quality of management, operations and financial viability at each deposit-taking institution is at a level contemplated by the statute;
- to work co-operatively and effectively with the deposit institutions industry, to ensure the division's tasks are clearly understood and well co-ordinated with other jurisdictions;
- to ensure that Ontario's regulatory framework in today's financial services environment is adequate to protect the public; and,
- to monitor growth and development in the financial services sector to properly assess the impact of expected changes and emerging trends on the institutions, and adjust the Ontario regulatory framework to ensure continuing safety for depositors in a changing environment.

Both the Loan and Trust Corporations Branch and the Credit Unions and Co-operatives Branch have developed significant strengths that will enable them to fulfil the divisional mandate and achieve the strategic goals.

# Division des établissements de dépôt

## *Assure la protection des dépôts et veille ainsi aux intérêts du public*

La Division des établissements de dépôt réglemente les compagnies de prêt et de fiducie, les courtiers en hypothèques, les credit unions et les caisses populaires. Elle effectue aussi la constitution en personnes morales des établissements coopératifs.

Le mandat de la Division consiste à réglementer les établissements de dépôt en Ontario d'une façon professionnelle, efficiente, opportune et uniforme afin que les dépôts soient protégés et de veiller ainsi aux intérêts du public. Parallèlement, la Division tient compte du fait que les établissements de dépôt doivent faire face à la concurrence sur un marché de services financiers en évolution constante.

Les activités de la Division visent à atteindre les cinq objectifs stratégiques suivants :

- s'assurer que les institutions qui acceptent des dépôts les utilisent de la façon stipulée par la loi, afin de protéger ces dépôts et de veiller aux intérêts du public;
- réglementer les institutions qui acceptent des dépôts, afin que la qualité de la gestion, les opérations et la viabilité financière de chacune d'entre elles soient au niveau visé par la loi;
- travailler en collaboration et de façon efficace avec l'infrastructure de l'industrie des établissements de dépôt afin de s'assurer que les tâches de la Division soient clairement comprises et bien coordonnées avec celles des autres compétences;
- garantir que le cadre de réglementation du milieu des services financiers actuels en Ontario permette de protéger le public; et enfin,
- observer la croissance et les développements dans le secteur des services financiers afin de pouvoir évaluer convenablement l'incidence sur les établissements des changements prévus et des tendances naissantes, et de modifier le cadre de réglementation de l'Ontario pour maintenir la protection des déposants dans un contexte changeant.

La Direction des compagnies de prêt et de fiducie et la Direction des services aux caisses populaires et aux coopératives ont toutes les deux acquis des compétences valables qui leur permettront de remplir le mandat de la Division et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

- The 21 Ontario-incorporated loan and trust corporations had total assets of $17.9 billion, excluding assets under administration.

### Mortgage Brokers Section

A new examination program, developed by the Mortgage Brokers Section, began in July, 1988. By year-end, more than 330 mortgage brokers had been examined and examinations were conducted in all regions of the province. In cases where operating procedures were found to be deficient, recommendations were made and re-examinations were scheduled.

The registration renewal period for mortgage brokers was changed this year to allow for more frequent updating and verification of file information. The renewal period was reduced from two years to one year.

### Notes of interest:

- As of March 31, 1989, 735 mortgage brokers were registered with the branch.
- During the year, 172 new registrations were approved.

### Credit Unions and Co-operatives Services Branch

Among the branch's managers, examiners and analysts, there is a wide range of expertise and experience related to the business and management practices of the credit union movement and co-operative system. The development of computerized data banks and analytical procedures is gradually providing the branch with a growing sophistication in using these skills and information to monitor individual units more effectively.

To increase the number of examinations that can be accomplished within a year and to reduce the per-unit cost of each examination, the branch has adopted a new "blanketing" approach. This technique places a task force of examiners and a manager in a town or city for one week. During that period, a number of organizations can be examined and dealt with on-site, a significant improvement over solo trips by examiners.

### Quelques données intéressantes

- En date du 31 mars 1989, la Direction avait contrôlé et réglementé 79 compagnies de prêt et de fiducie dont 21 ont été constituées aux termes d'une loi de l'Ontario et 58 aux termes d'une loi fédérale ou d'une autre province.
- Les 21 compagnies de prêt et de fiducie constituées en Ontario avaient un actif total de 17,9 milliards de dollars, déduction faite des éléments d'actif administrés.

### Section des courtiers en hypothèques

La Section des courtiers en hypothèques, a mis au point un nouveau programme d'inspections qui a véritablement commencé en juillet 1988. À la fin de l'année, plus de 330 courtiers en hypothèques avaient subi l'inspection dans toutes les régions de la province. Dans les cas où l'on constatait des faiblesses dans les méthodes d'exploitation, des recommandations ont été formulées et de nouvelles inspections prévues. Dans pratiquement tous les cas, les nouvelles inspections indiquaient qu'il y avait eu une nette amélioration.

La période de renouvellement de l'inscription des courtiers en hypothèques a été changée cette année pour permettre de mettre à jour et de vérifier plus fréquemment les dossiers. De deux ans qu'elle était, la période de renouvellement de l'inscription a été fixée à un an.

### Quelques données intéressantes

- En date du 31 mars 1989, 735 courtiers en hypothèques étaient inscrits auprès de la Direction.
- Au cours de l'année, 172 nouvelles inscriptions ont été approuvées.

### Direction des caisses populaires et des coopératives

Les directeurs, les inspecteurs et les analystes qui travaillent au sein de la Direction ont à leur crédit un vaste champ de compétence et une expérience diversifiée dans la pratique des affaires et de la gestion des caisses populaires et des coopératives. La mise au point de banques de données et de procédés d'analyse informatisés affine peu à peu le processus de surveillance exercée par la Direction à l'égard de chacun des organismes.

Pour augmenter le nombre d'inspections effectuées en une année et réduire le coût unitaire de chacune, la Direction a adopté une nouvelle approche globale. Selon cette technique, un groupe formé d'inspecteurs et d'un responsable travaille dans une ville pendant une semaine. Au cours de cette période, le groupe peut procéder à l'inspection d'un bon nombre d'organismes sur place, ce qui représente une amélioration certaine sur les déplacements isolés des inspecteurs.

**Notes of interest:**

- The branch monitors and regulates 795 credit unions and caisses populaires.
- Ontario's credit unions and caisses populaires, representing 1,870,000 members, had total assets of $9.3 billion in 1988.
- The branch regulates 1,099 co-operatives, of which 100 were incorporated during the 1988-89 fiscal year.

**Quelques données intéressantes**

- La Direction assure la surveillance et la réglementation de 795 credit unions et caisses populaires.
- L'actif total des credit unions et des caisses populaires de l'Ontario représentant 1 870 000 membres, se chiffrait à 9,3 milliards de dollars en 1988.
- La Direction régit 1 099 coopératives, dont 100 ont été constituées au cours de l'exercice 1988-1989.

**Acts administered:**

*Co-operative Corporations Act*
*Credit Unions and Caisses Populaires Act*
*Loan and Trust Corporations Act, 1987*
*Ontario Credit Union League Act*

**Lois dont l'application relève de la Direction**

*Loi sur les coopératives*
*Loi sur les caisses populaires et les credit unions*
*Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie*
*Ontario Credit Union League Limited Act, 1972*

**Assistant Deputy Minister and Superintendent of Deposit Institutions**
Brian Cass

**Director, Loan and Trust Corporations Branch and Registrar, Mortgage Brokers**
Thomas Robins

**Director, Credit Unions and Co-operative Services Branch**
Norman Wilson

**Sous-ministre adjoint et surintendant des établissements de dépôt**
Brian Cass

**Directeur, Direction des compagnies de prêt et de fiducie et registrateur, courtiers en hypothèques**
Thomas Robins

**Directeur, Direction des services aux caisses populaires et aux coopératives**
Norman Wilson

**Motor Vehicle Accident Claims Fund and Agents and Adjusters Branch**

Automobile accident victims in Ontario who are not covered by insurance are compensated through the Motor Vehicle Accident Claims Fund. The fund is the only recourse to victims of accidents caused by uninsured or unidentified vehicles where the victims are not otherwise covered by insurance.

The fund continues to compensate victims of accidents that occurred before the introduction of compulsory automobile insurance, in 1979, but these claims decrease in number annually.

**Notes of interest:**

- Just over $3.08 million was paid out to automobile accident victims during the year. New claims registered with the fund totalled 871. At year-end, 1,271 claims were outstanding with a total estimated liability of $8.1 million.
- The year's operating surplus of $6.5 million, added to the previous surplus, created a fund balance of $23.4 million.
- Accounts receivable, net of those accounts considered uncollectable, totalled $62.3 million.

**Agents and adjusters section**

The essential function of the agents and adjusters section is to enforce the laws and regulations applying principally to life insurance agents and general insurance adjusters.

During the year, work continued on the Life Agent Reform Project, dealing with the qualification and regulation of life insurance agents in Ontario. The project team plans to release a consultation paper to interested parties during the coming fiscal year.

**Notes of interest:**

- During the fiscal year, the section processed: 15,489 life agent licences; 2,380 other-than-life agent licences; and 1,107 adjusters licences.
- Nine hearings on the status of licences were held.

**Direction du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles — agents et experts**

Les victimes d'accidents de véhicules automobiles en Ontario qui ne sont pas protégées par une assurance sont indemnisées par le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles. Dans le cas où une personne n'est pas protégée par une assurance, le Fonds est son seul recours si elle est victime d'un accident causé par un véhicule non assuré ou non identifié.

Le Fonds continue d'indemniser les victimes d'accidents qui se sont produits avant l'introduction de l'assurance obligatoire, en 1979, mais le nombre de ces demandes diminue graduellement.

**Quelques données intéressantes :**

- Un peu plus de 3,08 millions de dollars ont été versés aux victimes d'accidents de véhicules automobiles au cours de l'exercice. Au total, 871 nouvelles demandes ont été inscrites auprès du Fonds. À la fin de l'année, 1 271 demandes étaient en cours de traitement et représentaient une responsabilité estimative de 8,1 millions de dollars.
- L'excédent de fonctionnement de l'exercice, qui atteint 6,5 millions de dollars, ajouté à l'excédent antérieur, donne un solde de 23,4 millions de dollars dans le Fonds.
- Les débiteurs, déduction faite des comptes considérés irrécouvrables, atteignaient un total de 62,3 millions de dollars.

**Section des agents et experts**

Le rôle principal de la Section des agents et experts est de faire respecter les lois et règlements régissant surtout les agents d'assurance-vie et les experts en assurance I.A.R.D.

Au cours de l'exercice, les travaux portant sur les normes de qualité requises et sur la réglementation des agents d'assurance-vie en Ontario se sont poursuivis en vue de la réforme de cette profession. L'équipe de travail projette de publier un document de consultation à l'intention des parties intéressées au cours du prochain exercice.

**Quelques données intéressantes :**

- Au cours de l'exercice, la Section a traité : 15 489 permis d'agent d'assurance-vie; 2 380 permis autres que d'agent d'assurance-vie; et enfin, 1 107 permis d'expert.
- Neuf audiences sur le statut des permis ont été tenues.

### Facility Association

The Facility Association (FA) runs a residual market pool, providing automobile insurance to drivers having difficulty getting coverage, usually because of high-risk exposure.

An industry organization, the FA reports through the Superintendent of Insurance, under the *Compulsory Automobile Insurance Act*. The superintendent prepares an annual report on the agency's operations for the legislature.

### Association des assureurs

L'Association des assureurs maintient un fonds d'assurance pour le marché résiduel qui offre une protection d'assurance-automobile aux conducteurs qui ont de la difficulté à obtenir une assurance, habituellement parce qu'ils sont fortement exposés à des risques.

Un organisme de l'industrie, l'Association relève du surintendant des assurances conformément à la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire. Le surintendant prépare un rapport annuel sur le fonctionnement de l'organisme, rapport qu'il présente à l'Assemblée législative.

### Ontario Share and Deposit Insurance Corporation

The Ontario Share and Deposit Insurance Corporation (OSDIC) was established to protect credit union and caisses populaires deposits within defined limits. A Crown corporation, OSDIC also provides financial assistance to rehabilitate credit unions and their leagues, and caisses populaires.

Funding for these services is provided through levies on industry members.

The Superintendent of Insurance examines the agency's operations annually and reports to the legislature. The agency publishes its own annual report.

### Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts

La Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD) a été mise sur pied pour protéger les dépôts des membres des credit unions et des caisses populaires dans des limites désignées. Société de la Couronne, la SODAD accorde aussi une aide financière pour redresser la situation de certaines credit unions et fédérations ainsi que de caisses populaires.

Les fonds nécessaires pour fournir ces services proviennent de contributions perçues auprès de l'industrie.

Le surintendant des assurances procède à un examen annuel des activités de la SODAD et en fait rapport à l'Assemblée législative. L'organisme publie son propre rapport annuel.

### Registered Insurance Brokers of Ontario

The Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO) registers and regulates general (property and casualty) insurance brokers. It is not involved in life or health insurance.

The Superintendent of Insurance makes an annual examination of RIBO and reports on its operations to the legislature.

### Registered Insurance Brokers of Ontario

Cet organisme se charge de l'enregistrement et de la réglementation des courtiers en assurance I.A.R.D. et non des courtiers en assurance-vie et en assurance-maladie.

Le surintendant des assurances procède à un examen annuel des activités de la RIBO et en présente un rapport à l'Assemblée législative.

### Acts administered

*Canadian Insurance Exchange Act*
*Compulsory Automobile Insurance Act*
*Guarantee Companies Securities Act*
*Insurance Act*
*Investment Contracts Act*
*Marine Insurance Act*
*Motor Vehicle Accident Claims Act*
*Prepaid Hospital and Medical Services Act*
*Registered Insurance Brokers Act*

### Lois dont l'application relève de la Division

*Loi sur la Bourse canadienne des assurances*
*Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*
*Loi sur les compagnies de cautionnement*
*Loi sur les assurances*
*Loi sur les contrats de placement*
*Loi sur l'assurance maritime*
*Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*
*Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés*
*Loi sur l'inscription des courtiers d'assurance*

# Ontario Automobile Insurance Board

## *Setting the stage for auto insurance reform*

The Ontario Automobile Insurance Board (OAIB) was established by legislation in 1988.

The board's initial task was to set rates or ranges of rates according to a uniform classification system.

During the year, the OAIB held extensive public hearings. Decisions were made on the uniform classification system, rate-making methodology, industry profitability and rates for private passenger automobiles. Hearings on public, commercial and other personal vehicles started in March.

It was also approaching year-end when the Minister of Financial Institutions asked the board to hold additional hearings to study alternate systems of automobile insurance. These alternatives included a threshold, no-fault system and one involving a choice between tort and no-fault.

Consideration was to be given to such issues as potential savings to consumers under the different systems, administrative concerns and anticipated levels of benefit recovery by accident victims.

Subsequently, the proposed new classification system and rate schedules were put on hold pending the outcome of a review of alternative automobile insurance systems.

**Act administered:**

*Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988*

**Chairman:**

John Kruger

# Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario

## *Prépare le terrain en vue de la réforme de l'assurance-automobile*

La Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario a été constituée par une loi au début de 1988.

Son mandat initial était de fixer des taux ou des barèmes de taux selon un système de classification uniforme.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu de nombreuses audiences publiques. Des décisions ont été rendues sur le système de classification uniforme, la méthode d'établissement des taux, la rentabilité dans le secteur et les taux pour les véhicules automobiles de tourisme. Les audiences sur les véhicules à usage public ou commercial et les autres véhicules à usage personnel ont commencé en mars.

C'est également vers la fin de l'exercice que le ministre des Institutions financières a demandé à la Commission de tenir des audiences supplémentaires pour étudier des systèmes d'assurance-automobile de rechange. Ces systèmes de rechange incluaient un système sans égard à la responsabilité avec seuil et un autre système comportant un choix entre la responsabilité civile et la formule sans égard à la responsabilité.

Cette étude devait se pencher sur des éléments tels que les économies possibles pour le consommateur dans le cadre des divers systèmes, les préoccupations administratives et les niveaux prévus d'indemnisation des victimes d'accidents.

Par la suite, le nouveau système de classification prévu et les barèmes de taux ont été mis en veilleuse jusqu'à ce que les résultats de l'examen des systèmes d'assurance automobile de rechange soient connus.

**Loi dont l'application relève de la Commission**

*La Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario.*

**Président**

John Kruger

# Ontario Securities Commission

## *Regulating the securities industry and promoting investor confidence*

The Ontario Securities Commission's (OSC) responsibilities include reviewing disclosure relating to securities offered to the public, investigating regulatory infractions, and overseeing the activities of two Toronto exchanges and the Ontario capital markets.

The commission's authority is reinforced by the powers of such self-regulatory organizations as the Toronto Stock Exchange, Toronto Futures Exchange and Investment Dealers Association of Canada. An appointed tribunal holds hearings and passes rulings on specific issues, conflicts and market events in addition to formulating policies and proposals for new regulations. The commission's permanent staff is divided into four branches: corporate finance, capital markets, enforcement and administration.

To keep pace with rapid changes in capital markets worldwide, the OSC consolidated several programs and launched many regulatory initiatives in 1988. Much time and effort was spent developing joint agreements and ventures with fellow regulators both in Canada and abroad. As the year came to a close, an important agreement was under discussion with the United States Securities and Exchange Commission (SEC), to facilitate securities transactions and capital trade flows between the two jurisdictions.

The OSC and SEC hope to develop a reciprocal system in which a prospectus (information circulars, mandatory for most publicly traded investments), cleared by one regulatory partner, would be accepted by the other. The OSC may seek similar arrangements in other foreign markets.

Opening the Ontario securities market to domestic and foreign financial institutions in 1987, placed a heavy workload on the commission's Capital Markets Branch. Many new rules had to be developed.

The sale of mutual funds and the establishment of stock brokerage services in financial institution branches were the most significant issues addressed. Rules were developed in conjunction with all other provinces, in line with the OSC's commitment to create

# Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

## *Réglemente le secteur des valeurs mobilières et suscite la confiance des investisseurs*

Parmi les responsabilités de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), mentionnons notamment l'examen de l'information relative aux valeurs offertes au public, les enquêtes sur les infractions aux règlements et la supervision des activités de deux bourses des valeurs de Toronto ainsi que des marchés financiers de l'Ontario.

L'autorité de la Commission est renforcée par les pouvoirs de certains organismes autoréglementés tels que la Bourse de Toronto, la Bourse des contrats à terme de Toronto et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Un tribunal nommé à cet effet tient des audiences et prononce des décisions sur des questions, des conflits et des événements précis qui surviennent sur le marché, en plus de formuler des politiques et de proposer de nouveaux règlements. Le personnel permanent de la Commission est réparti entre quatre directions : la Direction du financement des entreprises, la Direction des marchés financiers, la Direction de l'application de la loi et la Direction de l'administration.

En raison des changements rapides qui se produisent sur les marchés financiers mondiaux, la CVMO a consolidé un certain nombre de programmes et pris de nombreuses initiatives reliées à la réglementation en 1988. En particulier, elle a consacré beaucoup de temps et d'efforts à mettre au point des ententes et des entreprises communes avec d'autres législateurs, au Canada et à l'étranger. Vers la fin de l'exercice, un important accord était en voie de négociation avec la United States Securities and Exchange Commission (SEC) en vue de faciliter les opérations portant sur les valeurs et les mouvements de capitaux entre les deux territoires.

La CVMO et la SEC espèrent mettre au point un système réciproque selon lequel un prospectus (circulaire d'information obligatoire pour la plupart des placements offerts au grand public) accepté par l'un des deux partenaires en réglementation, le serait par l'autre. La CVMO compte que le succès de ses négociations avec la SEC lui permettra de conclure des ententes semblables avec d'autres organismes oeuvrant sur les marchés étrangers.

L'ouverture du marché des valeurs de l'Ontario aux institutions financières du reste du Canada et de l'étranger en 1987 a augmenté la charge de travail de la Direction des marchés financiers. Il lui a fallu élaborer de nombreuses règles.

La vente de fonds communs de placement et la mise sur pied de services de courtage en valeurs mobilières dans des succursales

uniform national policies for major capital market activities.

The dynamic issue of takeover bids has grown dramatically in importance as a result of the wave of mergers and acquisitions sweeping the globe. The commission has applied new rules governing this activity, in an effort to protect the value of public investments, while ensuring equity and equality for all shareholders.

The Enforcement Branch concluded a two-year investigation into the practice of front-running — a form of insider trading. A hearing on the case is scheduled for spring of 1990. Other major cases pursued by branch staff included the failure of Osler Inc. and proceedings involving Crownbridge Industries and Comaplex International Resources.

A full review of several aspects of the *Securities Act* continued throughout the year to update and improve existing legislation. Sections on enforcement, remedies and some aspects of securities distribution are being examined by the commission and the industry, in co-operation with professional advisers. Draft legislation is expected in 1990.

**Scope of the commission's operations**

- By mid-1988, the OSC had registered approximately 950 dealers (all categories); 185 advisers; 13,750 salespersons (all categories); 4,520 officers and directors; and 2,850 branch offices.
- The Toronto Stock Exchange is the largest trading forum in Canada and the seventh largest in the world in terms of equity. The volume of trading in 1988 was 3.5 billion shares with a value of $68.1 billion.

**Acts administered:**

*Commodity Futures Act*
*Deposits Regulation Act*
*Securities Act*
*Toronto Futures Exchange Act*
*Toronto Stock Exchange Act*

**Chairman:**
Stanley Beck

**Vice-chairman:**
Charles Salter

**Director:**
Ermanno Pascutto

d'institutions financières ont compté parmi les questions les plus importantes dont elle s'est occupée. Des règles ont été élaborées de concert avec toutes les autres provinces dans le cadre de l'engagement de la CVMO de créer des politiques uniformes à l'échelle nationale pour les activités importantes des marchés financiers.

La question actuelle des offres d'achat visant à la mainmise a revêtu une importance particulière dans la vague de fusions et d'acquisitions qui déferle sur le monde entier. La Commission a appliqué de nouvelles règles en cette matière afin de protéger la valeur des placements tout en assurant l'équité et l'égalité à tous les actionnaires.

La Direction de l'application de la loi a conclu une enquête de deux ans sur des opérations anticipées pratiquées par des initiés. Une audience sur le sujet est au calendrier pour le printemps 1990. Parmi les autres cas importants dont le personnel de la Direction s'est occupé, mentionnons l'échec de la société Osler Inc. et la poursuite mettant en cause Crownbridge Industries et Comaplex International Resources.

Un examen approfondi de divers aspects de la Loi sur les valeurs mobilières s'est poursuivi tout au long de l'exercice afin de mettre à jour et d'améliorer la législation actuelle. Des articles touchant l'application de la loi, des recours et certains aspects de la distribution des valeurs sont étudiés par la Commission et l'industrie en collaboration avec des conseillers. Un avant-projet de loi est prévu pour 1990.

**Importance des activités de la Commission**

- Dès le milieu de 1988, la CVMO avait inscrit environ 950 courtiers (toutes catégories); 185 conseillers; 13 750 vendeurs (toutes catégories); 4 520 agents et directeurs et 2 850 succursales.
- La Bourse de Toronto est le centre de transactions le plus important au Canada et le septième au monde en termes de valeur nette. Le volume de ses transactions en 1988 a atteint 3,5 milliards d'actions d'une valeur de 68,1 milliards de dollars.

**Lois dont l'application relève de la Commission**

*Loi sur la vente à terme de marchandises*
*Loi sur les dépositaires d'argent*
*Loi sur les valeurs mobilières*
*Loi sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto*
*Loi sur la Bourse de Toronto*

**Président**
Stanley Beck

**Vice-président**
Charles Salter

**Directeur**
Ermanno Pascutto

# Pension Commission of Ontario

## *Promoting fair and practical pension programs throughout Ontario*

The Pension Commission of Ontario (PCO) was established in 1965 to promote the establishment, extension and improvement of employer-sponsored pension plans throughout the province.

Today, the commission is responsible for monitoring and regulating about 10,000 plans.

This has been a year of transition for the PCO, with extensive changes sparked by the January enactment of the *Pension Benefits Act, 1987*.

Widely hailed as a legislative milestone, the act sets minimum standards for vesting, funding and investment of pension benefits and assets. Pension coverage has been expanded by providing for earlier plan membership, vesting and locking-in of benefits for all workers. In addition, part-time workers have been made eligible for pension plan membership.

The act also improves minimum standards for survivor benefits and early retirement. In defined-benefit plans, the employer must now contribute at least 50 per cent of benefits.

The principle of mandatory inflation protection was enshrined in the new legislation and details of how this commitment will be met are to be added to the act. The government's proposed approach reflects a desire to protect Ontario pensioners' future benefits from loss of purchasing power during their retirement years. The proposals are designed to distribute the risks and costs fairly between employers and employees.

A moratorium imposed in 1987 on surplus withdrawals from terminating pension plans was extended to Jan. 1, 1990, to coincide with the work of developing an inflation protection policy.

With the act left open for this policy to be included, the PCO had further opportunity to review various issues and procedures.

This review process culminated in the release of a public-consultation draft entitled *Building on Reform: Choices for Tomorrow's Pensions*. The paper addresses such issues as inflation protection, solvency valuation, family law, enforcement and administrative

# Commission des régimes de retraite de l'Ontario

## *Veille à ce que les travailleurs bénéficient de régimes de retraite justes et adéquats dans tout l'Ontario*

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario a été créée en 1965 pour promouvoir la mise sur pied, l'étoffement et l'amélioration des régimes de retraite mis en place par les employeurs dans toute la province.

À l'heure actuelle, la Commission supervise et réglemente environ 10 000 régimes.

L'exercice qui se termine a été une période de transition pour la CRRO puisque des changements importants ont été déclenchés par l'adoption, au mois de janvier, de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite.

Largement acclamée comme un événement marquant en matière de législation, la Loi fixe des normes minimales pour l'acquisition des droits, le provisionnement et l'investissement des prestations de retraite et de l'actif. La couverture des régimes de retraite a été étendue pour permettre d'avancer la participation aux régimes, l'acquisition des droits et l'immobilisation des cotisations de tous les travailleurs. En outre, la participation aux régimes de retraite a été rendue possible pour les salariés à temps partiel.

La Loi améliore également les normes minimales de prestations aux survivants et de retraite anticipée. Dans les régimes à prestations déterminées, l'employeur doit maintenant cotiser au moins 50 pour 100 des prestations.

La nouvelle loi officialise le principe de la protection obligatoire contre l'inflation, et des modifications sont prévues afin que cette loi apporte les précisions nécessaires sur la façon d'appliquer ce principe. L'approche préconisée par le gouvernement traduit son désir de protéger les prestations acquises des retraités de l'Ontario contre la diminution de leur pouvoir d'achat pendant leur retraite. Les propositions sont conçues de façon à répartir équitablement les risques et les coûts entre les employeurs et les employés.

Un moratoire imposé en 1987 sur le retrait des excédents dans les cas de cessation d'un régime a été prolongé jusqu'au 1er janvier 1990, date à laquelle il est prévu que les derniers détails de la politique gouvernementale de protection contre l'inflation seront mis au point.

Étant donné qu'il a été décidé que cette politique serait ajoutée à la Loi à une date ultérieure, la CRRO en a profité pour étudier plus longuement diverses questions et procédures.

À la suite de ces études, on a publié un document de consultation intitulé Perspectives des régimes de retraite : La

matters. It also expresses the government's desire to see employment pension coverage expanded in Ontario.

To explain various aspects of the new act and encourage further public input, PCO staff addressed numerous groups of plan sponsors and pension consultants during the year.

Public dialogue was also encouraged through the commission's participation in two Financial Forum exhibitions in Ottawa and Toronto. These consumer-oriented financial-services shows provided a valuable chance for PCO staff to respond to public questions and concerns.

The administrative challenges posed by the new *Pension Benefits Act* and the need for easy public access to information sparked considerable internal restructuring of the commission.

For example, Pension Plans Branch officers, who previously handled mixed case loads, now concentrate on particular types of plans. Specializing enables them to acquire more in-depth knowledge of their particular areas and to better handle clients' questions.

The PCO continues to administer the Pension Benefits Guarantee Fund. Established in 1980, it is designed to protect members upon wind up of defined-benefit plans that have insufficient assets to cover their obligations.

The only claim against the fund this fiscal year resulted from the Massey Combines Corporation receivership and the closing of four Ontario plants during a two-year period. The matter remained unresolved at year-end, with an actuarial report pending.

**Remuneration of members appointed to the Pension Commission of Ontario for the fiscal year 1988-89** $74,883.00

**Pension Benefits Guarantee Fund**

(Reconciliation between March 31, 1988, unaudited financial statements and 1988 published reports)

| | ($000s) |
|---|---|
| Assets at April 1, 1988 (at cost) | $6,710 |
| Credits | |
| Employer premiums | 1,413 |
| Investment earnings | 467 |
| Debits | |
| Claims paid | 6,029 |
| Cost of fund management | 48 |

réforme se poursuit. Le document traite de sujets tels que la protection contre l'inflation, l'évaluation de solvabilité, des points relatifs au droit de la famille, l'application de la loi et les questions administratives. Il exprime également le désir du gouvernement de voir s'élargir l'adhésion aux régimes professionnels établis par les employeurs en Ontario.

Pour expliquer les divers aspects de la nouvelle Loi sur les régimes de retraite et encourager la participation du public, le personnel de la Commission s'est adressé à de nombreux groupes de responsables des régimes de retraite et de conseillers en matière de retraite au cours de l'exercice.

Le dialogue avec le grand public a également été favorisé par la participation de la Commission à deux expositions à l'occasion de forums financiers tenus à Ottawa et à Toronto. Orientées vers le consommateur, ces expositions sur les services financiers ont fourni à la Commission une précieuse occasion de répondre aux questions et aux préoccupations du public.

Les défis administratifs présentés par la nouvelle loi et le besoin pour le public de pouvoir accéder facilement à l'information ont provoqué une importante restructuration au sein de la Commission.

Ainsi, les agents de la Direction des régimes de retraite qui, jusqu'ici, s'occupaient d'un vaste éventail de cas, se concentrent dorénavant sur des types particuliers de régimes. Cette spécialisation leur permet d'acquérir une connaissance plus approfondie dans un domaine spécifique et d'être ainsi en mesure de mieux répondre aux questions des clients.

La Commission continue d'administrer le Fonds de garantie des prestations de retraite. Établi en 1980, ce fonds a pour raison d'être la protection des participants aux régimes de retraite à prestations déterminées dont l'actif, advenant liquidation, est insuffisant pour couvrir les obligations.

L'unique demande adressée au Fonds de garantie des prestations de retraite au cours de l'exercice résultait de la mise sous séquestre de Massey Combines Corporation et la fermeture de quatre usines en Ontario sur une période de deux ans. À la fin de l'exercice, ce cas n'était pas résolu et l'on attendait un rapport actuariel.

**Rémunération des membres nommés à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario pour l'exercice 1988-1989 :** 74 883 $

**Fonds de garantie des prestations de retraite**

(Rapprochement entre les états financiers au 31 mars 1988 non vérifiés et les rapports publiés de 1988)

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| Actif au 1er avril 1988 (au coût) | 6 710 $ |
| Crédits | |
| Cotisations de l'employeur | 1 413 |

| | |
|---|---|
| Balance at March 31, 1989 (at cost) | 2,513 |
| Unrealized appreciation or depreciation | (48) |
| Balance at March 31, 1989 (market value) | 2,465 |

**Act administered:**

*Pension Benefits Act, 1987*

**Commission Chairman:**
John Kruger

**Superintendent of Pensions:**
Robert Hawkes

**Scope of the commission's activities:**

- The PCO monitors about 10,000 pension plans, covering approximately 1.8 million employees. This represents 38 per cent of Ontario's paid workforce.
- The assets of registered pension plans in Ontario are estimated at more than $149 billion.
- During fiscal year 1988-89, the commission received 606 applications for registration of new pension plans. The number of applications for plan wind-ups increased by 215 per cent from the past year's total, with 1,131 recorded.

| | |
|---|---|
| Revenu de placement | 467 |
| Débits | |
| Versements de prestations | 6 029 |
| Coût de l'administration du fonds | 48 |
| Solde au 31 mars 1989 (au coût) | 2 513 |
| Plus-value ou dépréciation non matérialisée | (48) |
| Solde au 31 mars 1989 (valeur du marché) | 2 465 |

**Loi dont l'application relève de la Commission**

*Loi de 1987 sur les régimes de retraite*

**Président de la Commission**
John Kruger

**Surintendant des régimes de retraite**
Robert Hawkes

**Importance des activités de la Commission**

- La Commission des régimes de retraite de l'Ontario assure la surveillance de quelque 10 000 régimes de retraite auxquels participent environ 1,8 million de salariés. Ce chiffre représente 38 pour 100 de la main-d'oeuvre salariée de l'Ontario.
- L'actif des régimes de retraite inscrits en Ontario est évalué à plus de 149 milliards de dollars.
- Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission a reçu 606 demandes d'inscription de nouveaux régimes de retraite. Le nombre de demandes de liquidation de régimes a augmenté de 215 pour 100 par rapport à l'exercice précédent, passant à 1 131.

# Financial Statement / État financier

## *Revenues* / *Recettes*

| | | 1988-89 $ | % | 1987-88 $ | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Ministry Administration | Administration du ministère | 46,705 | .2 | 1,848 | — |
| Financial Standards | Normes financières | | | | |
| Deposit Institutions | Établissements de dépôt | 893,618[1] | 2.6 | 8,912,264 | 20.8 |
| Insurance | Assurances | 5,249,530 | 15.5 | 4,449,420 | 10.4 |
| Securities Commission | Commission des valeurs mobilières | 13,415,672 | 39.6 | 14,108,017 | 33.0 |
| MVAC | FIVAVA | 11,776,191 | 34.7 | 12,448,351 | 29.1 |
| Pension Plans | Régimes de retraite | 2,515,869 | 7.4 | 2,879,304 | 6.7 |
| **GRAND TOTAL MFI REVENUES** | **TOTAL, RECETTES DU MIF** | **33,897,585** | **100.0** | **42,799,204** | **100.0** |

[1] Decrease in revenue is a result of the transfer of responsibility and the collection of receivables, from the Crown/Greymac loan and trust investigation, to the federal government.

[1] La diminution des recettes résulte du transfert de la responsabilité et du recouvrement des créances, à partir de l'enquête de la Crown/Greymac, au gouvernement fédéral.

# Financial Statement

# État financier

## *Expenditures*

## *Dépenses*

| | | 1988-89 $ | % | 1987-88 $ | % |
|---|---|---|---|---|---|
| Ministry Administration | Administration du ministère | 5,035,141 | 11.9 | 4,415,856 | 11.7 |
| Financial Standards | Normes financières | | | | |
| Deposit Institutions | Établissements de dépôt | 5,962,956 | 14.2 | 5,880,500 | 15.5 |
| Insurance | Assurances | 3,804,161 | 9.0 | 7,907,856 [1] | 20.9 |
| Securities Commission | Commission des valeurs mobilières | 11,671,932 [2] | 27.8 | 8,356,894 | 22.1 |
| MVAC | FIVAVA | 3,759,926 | 8.9 | 4,339,731 | 11.5 |
| Pension Plans | Régimes de retraite | | | | |
| OAIB | Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario | 6,537,563 | 15.5 | — | — |
| Subtotal | Total Partiel | 36,771,679 | 87.4 | 30,900,837 | 81.7 |
| Payment from MVAC Fund | Paiement du Fonds d'indemnisation des victimes de véhicule automobiles | 5,285,082 | 12.6 | 6,447,360 | 17.1 |
| Non-budgetary Expenditure | Dépense non inscrite au budget | 525 | — | 454,744 | 1.2 |
| **GRAND TOTAL MFI EXPENDITURES** | **TOTAL, DÉPENSES DU MIF** | **42,057,286** | **100.0** | **37,802,941** | **100.0** |

[1] Figure includes a $400,000 payment on a guarantee regarding the Canadian Insurance Exchange.

[2] Increase due to approval and funding for the implementation of an information technology strategic plan.

[1] Ce chiffre inclut un paiement de 400 000 $ sur une garantie concernant la Bourse canadienne des assurances.

[2] L'augmentation résulte de l'approbation et du financement de la mise en application d'un plan stratégique relatif à la technologie de l'information.

# Organization of the Ministry

# Organigramme du ministère

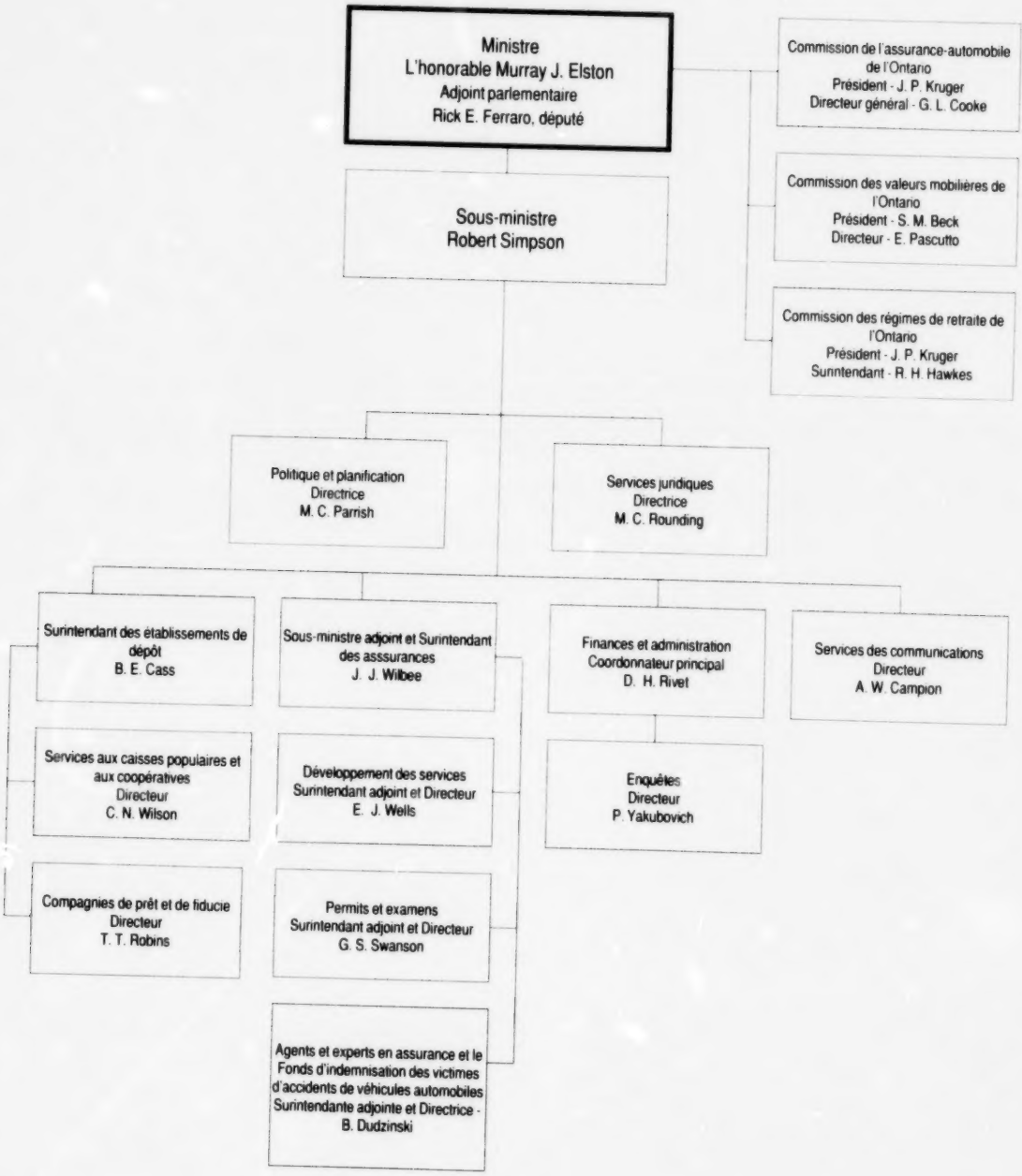

# Legislation Administered

## *The following is a list of acts administered by this ministry*

*Canadian Insurance Exchange Act, 1986*
*Central Trust Company Act, 1983*
*Commodity Futures Act*
*Compulsory Automobile Insurance Act*
*Co-operative Corporations Act*
*Credit Unions and Caisses Populaires Act*
*Crown Trust Company Act, 1983*
*Deposits Regulation Act*
*Guarantee Companies Securities Act*
*Insurance Act*
*Investment Contracts Act*
*Loan and Trust Corporations Act, 1987*
*Marine Insurance Act*
*Mortgage Brokers Act*
*Motor Vehicle Accident Claims Act*
*Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988*
*Ontario Credit Union League Limited Act, 1972*
*Ontario Deposit Insurance Corporation Act*
*Pension Benefits Act, 1987*
*Prepaid Hospital and Medical Services Act*
*Registered Insurance Brokers Act*
*Securities Act*
*Toronto Futures Exchange Act, 1983*
*Toronto Stock Exchange Act, 1982*

# Lois appliquées

## *Voici la liste des lois dont l'application relève du ministère*

*Loi de 1986 sur la Bourse canadienne des assurances*
*Loi de 1983 sur la compagnie Central Trust*
*Loi sur la vente à terme de marchandises*
*Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*
*Loi sur les coopératives*
*Loi sur les caisses populaires et les credit unions*
*Loi de 1983 sur la compagnie Crown Trust*
*Loi sur les dépositaires d'argent*
*Loi sur les compagnies de cautionnement*
*Loi sur les assurances*
*Loi sur les contrats de placement*
*Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie*
*Loi sur l'assurance maritime*
*Loi sur les courtiers en hypothèques*
*Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*
*Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario*
*Ontario Credit Union League Limited Act, 1972*
*Loi sur la Société ontarienne d'assurance-dépôt*
*Loi de 1987 sur les régimes de retraite*
*Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés*
*Loi sur l'inscription des courtiers d'assurance*
*Loi sur les valeurs mobilières*
*Loi de 1983 sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto*
*Loi de 1982 sur la Bourse de Toronto*